

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, LIEVIN, PEUVOT, BEAUGER, BOONE, FERNANDES, , DEBUIRE, VAN GOETHEM E. HAREN, LE LAGADEC, GALLAND.

Monsieur GRISON donne pouvoir à Monsieur FERNANDES Rémi.

Monsieur DECAUX donne pouvoir à Monsieur VAN GOETHEM Hubert.

Madame BARBIER donne pouvoir à Madame BOONE Odile.

Absent : Monsieur HOLLINGUE

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance au conseil municipal, ce dernier n'appelle aucune observation

EBAUCHE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose qu'à défaut d'avoir le compte de gestion définitif il propose d'examiner le compte de gestion de gestion provisoire envoyé par la trésorerie.

A l'examen de celui-ci il apparaît que le total de **charges de fonctionnement s'élève à 315 437,90 euros** , alors que les **produits de fonctionnement s'élèvent à 342 991,5 euros**. Toutefois Monsieur le Maire précise que des **recettes 2021 à hauteur de 20 538 euros** n'ont pas été imputées sur l'exercice 2021, ce qui revient à dire que les recettes auraient dû être de **363 589,15 euros**.

Par différence, il en ressort que l'excédent brut de fonctionnement (E.F.B.) pourrait s'élever à **48 151,10 euros**. A comparer avec le besoin de financement du remboursement de capital des emprunts s'élevant à **43 945,29 euros**.

Il faudra également tenir compte des dépenses de **reste à réaliser d'un montant de 4300 euros**.

Ce qui revient à dire que toutes dépenses et recettes réalisées représentent un déficit de 94,19 euros sans laisser aucune marge de manœuvre pour de nouveaux investissements.

Monsieur GALLAND fait remarquer l'effort réalisé par la municipalité au niveau des charges de fonctionnement et que la situation financière de la commune ne se trouve pas mise à mal.

Monsieur le Maire estime que des économies pourraient encore être réalisées au niveau du service périscolaire dans les années à venir.

Madame DEBUIRE propose en ce sens de réduire l'amplitude horaire des services dans la mesure du possible et en fonction de la fréquentation.

Madame BOONE souligne que dans cette période de disette financière il ne faut pas créer du besoin en matière d'investissement en écoutant les doléances de tous.

Pour autant Monsieur le Maire estime que des travaux seront nécessaires tels que l'entretien des logements locatifs.

Madame LIEVIN quant à elle fait remarquer que le programme de création de trottoirs n'a toujours pas été réalisé.

PREPARATION BUDGET 2022

Suite à ces explications un débat s'instaure entre les conseillers afin de déterminer les ressources nouvelles qui pourraient financer les investissements.

Pour ce qui est de l'entretien des logements locatifs, de l'acquisition d'un défibrillateur, Monsieur le Maire propose pour financer ces dépenses de revoir la fiscalité et donne connaissance de trois simulations :

- En laissant les taux au même montant la commune peut prétendre à un produit fiscal de 110144 euros
- En instaurant une augmentation des taux de 5% le produit fiscal atteindrait 115 000 euros
- En augmentant de 10% ce produit fiscal atteindrait 119 985 euros.

Un débat s'instaure suivi d'un vote et l'augmentation du taux de 5% est retenu par :

- 11 voix Pour
- 3 Abstentions
- 1 voix Contre.

Cette augmentation de fiscalité représente en moyenne une dépense supplémentaire de 25 euros par foyer fiscal par an.

Si cette mesure n'est pas trop populaire, il convient de faire remarquer ici que les aides de l'état diminuent d'année en année et que l'intercommunalité transfère de plus en plus de charges sur la commune.

Concernant les investissements structurels, tel que l'achèvement du chemin des écoliers rue Germaine Denancy, Madame LIEVIN propose de se séparer d'actifs immobiliers qui n'ont pas d'intérêt pour la commune, tel que la parcelle X 315, d'une superficie de 340 m², située rue du Général de Gaulle.

Monsieur GALLAND lui rétorque qu'en cette période il est facile d'emprunter à faible taux et qu'il serait souhaitable d'interroger la caisse des dépôts et consignations afin de connaître s'il serait prêt à financer des opérations d'investissements ; D'autre part il pense qu'il n'est jamais bon de se séparer d'actif gage de sécurité bancaire.

Madame LIEVIN insiste en disant que la commune est déjà suffisamment endettée et que ce terrain n'a pas d'utilité pour la commune.

Monsieur Le Maire propose dans ce contexte de rencontrer les riverains de ce terrain afin de connaître leur position.

QUESTIONS DIVERSES

DON

Monsieur le Maire fait part à l'assistance que la petite fille de Monsieur GOUTHERAUD Jean, ancien salarié de la commune, est atteinte d'une leucémie. Plusieurs lourdes opérations entraînent des frais importants à la famille. Il propose donc de participer à la cagnotte mise en place par la mairie de Louvrechy, lieu où la petite fille réside. Après débat, Madame LIEVIN propose d'attribuer un montant de 150 euros. Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Monsieur BEUGER et Madame LIEVIN représentant le comité des fêtes proposeront à une prochaine assemblée de cette association de reverser leur subvention accordée par la mairie à cette cagnotte ;

ECOLE

Madame BOONE demande où en sont les démarches réalisées auprès de l'académie concernant la fermeture de la quatrième classe. Monsieur le Maire relate avoir reçu Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale en présence de Monsieur HOLLINGUE, adjoint au scolaire, de Madame

CARESMEL, présidente de l'APEJ, de Madame GRISON et Monsieur GALLAND délégués de parents d'élèves et de Madame HAREN, membre de la commission scolaire.

Il en ressort qu'un petit espoir de garder cette quatrième classe avec la nomination d'une brigade provisoire soit envisageable. La commune devra fournir à Monsieur l'inspecteur d'académie la liste précise des enfants inscrits pour la rentrée 2022/2023.

En effet, l'exiguïté des locaux met en évidence qu'au delà de 72 élèves, l'accueil des enfants serait compliqué.

PLACE SADI CARNOT

Monsieur FERNANDES, à la demande de Monsieur le Maire a réalisé une perspective en photo montage de la restructuration de la place. En effet, les tilleuls bordants cette endroit arrivent à maturité et leur entretien devient dangereux pour les employés communaux. Une proposition de remplacement des tilleuls par une haie végétalisée est faite au conseil municipal.

Il est donc demandé aux conseillers de réfléchir sur le sujet pour un prochain conseil.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur VAN GOETHEM Eric fait remarquer qu'à maintes reprises il a signalé un dysfonctionnement de l'éclairage public aux abords de l'école. Il est demandé à Monsieur BEUGER de remédier au plus vite à ce problème.

REGIE SALLE DES FETES

Madame HAREN, nommée régisseuse adjointe, demande à être munie des clefs de la salle polyvalente afin de pouvoir pallier à une éventuelle absence de Madame VASSEUR régisseuse. Monsieur le Maire demande à Monsieur BEUGER de faire le nécessaire.

GROUPEMENT D'ACHAT

Madame DEBUIRE donne connaissance à l'assistance de la possibilité de groupement d'achats de granulés pour ceux qui possèdent un poêle à pellets. Monsieur FERNANDES mettra cette proposition en ligne sur le site INTRAMUROS et Madame DEBUIRE se propose de réceptionner les demandes sur sa boîte mail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.